



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Lettre d'information sur la section sanitaire de l'Observatoire de l'alimentation - Juillet 2012 -

Contexte de l'Observatoire de l'alimentation

L'Observatoire de l'alimentation a été créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 (cf. article L.230-3 du code rural et de la pêche maritime). Ses missions sont d'éclairer les pouvoirs publics et les acteurs économiques sur les évolutions de l'offre et de la consommation alimentaires. Il analyse les données publiques comme privées nécessaires à l'exercice de ses missions. Il assiste le Gouvernement dans la définition des objectifs de la politique publique de l'alimentation et l'évaluation de ses effets.

L'Observatoire de l'alimentation est un dispositif original fédérant l'ensemble des parties prenantes du secteur agro-alimentaire. Il s'appuie sur l'engagement actif et volontaire des différents partenaires et vise à éclairer les pouvoirs publics, les acteurs économiques et les consommateurs sur les évolutions de l'offre et de la consommation alimentaires grâce à la production et la communication d'indicateurs objectifs.

Placé auprès des ministres chargés de l'alimentation, la consommation et de la santé, avec comme chef de file le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, il comprend 3 sections : une section nutritionnelle chargée des questions relatives à l'offre et aux caractéristiques des aliments, une section sanitaire et une section sur l'économie et la sociologie de l'alimentation. Son organisation est définie par le décret 2011-778 du 28 juin 2011. Les partenaires de l'Observatoire sont des organismes publics d'expertise et de recherche, en particuliers l'INRA et l'ANSES, des représentants des secteurs agroalimentaires de toute la chaîne alimentaire, ainsi que des consommateurs.

Objectifs de la section sanitaire

L'objectif de la section sanitaire est de définir et suivre la qualité sanitaire des aliments produits et commercialisés au niveau national et ce, en dehors des situations de crise. L'évaluation de cette qualité sanitaire repose notamment sur la mutualisation de données publiques et privées relatives aux contaminations microbiologiques et chimiques des produits alimentaires, aux différents stades de la chaîne alimentaire. Il s'agit, en d'autres termes, de mesurer objectivement les niveaux nationaux de référence, de la qualité sanitaire sur la base de données provenant d'une multitude de sources. La centralisation, l'évaluation de la qualité des données en termes de précision et de représentativité et la confidentialité seront assurées dans un cadre de fonctionnement consensuel.

Intérêts de la section sanitaire de l'alimentation

Outre le réseau d'échanges scientifiques et techniques que ce projet met en œuvre, le processus de mutualisation de données validées constitue un gage de crédibilité collective. Ce dernier aspect est particulièrement important pour toutes les instances, entreprises de l'agroalimentaire, agences scientifiques ou administrations, à une époque où les messages médiatiques peuvent exacerber des peurs du consommateur face à un système agroalimentaire de plus en plus complexe.

La démarche de mutualisation, suivie des analyses comparatives appropriées permettra aux partenaires qui le souhaitent de se positionner, en toute confidentialité, par rapport à sa filière.

Enfin, la mutualisation des données doit permettre de définir des indicateurs, utiles au pilotage et à la valorisation des activités de chaque partenaire, dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments : notamment, suivi de l'évolution d'un niveau de contamination dans une filière, collecte de données agrégées susceptibles d'être communiquées vers les consommateurs.

Première étape de la mise en place de la section sanitaire : étude de prototypage [Novembre 2011- Aout 2013]

L'ampleur et la sensibilité du sujet nécessite de procéder par étapes. Ainsi, une étude exploratoire des différentes composantes de la section sanitaire de l'Observatoire a été confiée à l'Anses par la DGAL (convention Novembre 2011- Aout 2013) avant le lancement de la section sanitaire proprement dite. Cette étape a été précédée, fin 2011, par une large consultation des secteurs agroalimentaires identifiés comme partenaires potentiels de la section sanitaire de l'Observatoire ; elle a permis de clarifier en amont, les leviers de motivation et les freins possibles du projet.

L'étude de prototypage s'organise autour de plusieurs groupes de tâches dont la mise en œuvre bénéficie de l'expertise interne de l'Anses tout en s'appuyant lorsqu'il est nécessaire sur différents groupes de réflexion incluant des scientifiques et des représentants des différentes parties prenantes.

L'étude de prototypage, pilotée par l'Anses, comprend les groupes de tâches suivants :

- hiérarchisation des couples matrice/contaminant ;
- définition des indicateurs ;
- définition des critères d'évaluation de la qualité des données ;
- choix des formats et procédures pour les échanges des données ;
- définition des modalités d'analyses préalables à la construction des indicateurs ;
- préparation d'une charte de fonctionnement du dispositif à pérenniser ;
- choix des outils de communication ;
- mise en œuvre du prototype avec un nombre limité de secteurs.

Les étapes de « hiérarchisation » et de « construction d'indicateurs » s'appuient sur des groupes constitués de représentants des secteurs professionnels, d'associations de consommateurs, des administrations et des experts scientifiques d'organismes publics. Les secteurs professionnels consultés fin 2011 participent au moins à un des groupes de réflexion (Tableau ci-dessous). Cette configuration permet une animation opérationnelle de groupe et, pour chaque organisme, d'avoir un point de contact avec un représentant de sa filière pour suivre l'état d'avancement des discussions et transmettre ses observations le cas échéant.

Une « étude de cas », prévue de septembre 2012 à mai 2013, consistera à tester les modes de sélection, de collecte, de mutualisation des données, en collaboration avec deux ou trois filières volontaires. Cette phase du projet est incontournable avant de définir les éléments constitutifs de la section sanitaire de l'Observatoire à partir de 2013.

Prochaines dates à retenir :

- Octobre 2012 : Seconde réunion des groupes « Hiérarchisation microbiologique » (16 octobre) et « Hiérarchisation physico-chimique » (12 octobre)
- Octobre-novembre 2012 : Troisième réunion du groupe « Indicateurs »
- 10 janvier 2013 : Réunion plénière des différents groupes de travail de l'étude de prototypage

Vos points de contact :

- **DGAL** : Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
Corinne Danan, Adjointe au chef du bureau des zoonoses et de la microbiologie alimentaires
(Tel : 01 49 55 52 67 - corinne.danan@agriculture.gouv.fr)
- **ANSES** : Direction de l'évaluation des risques
Moez Sanaa, chargé de mission « méthodologie »
(Tel : 01 49 77 22 25 - moez.sanaa@anses.fr)

Afin d'assurer un fonctionnement optimal, tout message par mail doit être adressé en copie à l'adresse institutionnelle bzma.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr

Composition des groupes de travail de l'étude de prototypage

Organisation professionnelles	Groupe « Indicateurs »	Groupe «Hiérarchisation microbiologique »	Groupe « Hiérarchisation physico-chimique »
ADEPALE/CITPPM, Association des entreprises de produits alimentaires élaborés	x	x	
AFCA-CIAL, Association française des fabricants de compléments pour l'alimentation animale			x
ALLIANCE 7, Fédération des produits de l'épicerie et de la diététique			x
ANIA, Association nationale des industries alimentaires	x	x	x
CGAD, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail		x	
CNAFC, confédération nationale des Association Familiales Catholiques	x		
CNIEL, Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière	x	x	x
COOP De France, Organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole			x
FECD, Fédération des Entreprises du Commerce de distribution	x	x	x
FNICGV, Fédération nationale de l'industrie et des commerces en gros de viandes	x		
FIA, Fédération des industries avicoles		x	
FICT, Fédération Française des Industriels Charcutiers Traiteurs	x	x	x
INAPORC Interprofession nationale porcine		x	
INTERFEL, Interprofession des Fruits et Légumes		x	x
IRTAC, Institut de Recherches Technologiques Agroalimentaires des Céréales	x		x
SNIA, Organisation professionnelle représentante de l'industrie de la nutrition animale	x	x	x
SNIV-SNCP, Syndicat des entreprises françaises des viandes	x	x	